

Le vide sanitaire démarre ce lundi 17 avril dans les élevages de canards. Il va durer six semaines dans plus de 1 000 communes du Sud-Ouest pour tenter d'enrayer l'épidémie de grippe aviaire. Ce vide sanitaire «obligatoire» de six semaines prévoit que soit interdite toute mise en place de palmipèdes dans les élevages et que les bâtiments soient vidés pour être «nettoyés et désinfectés».